



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, ~~EUGENE Pascale~~, ALBEROLA André, ~~GINEYS Mireille~~, ~~ADJOUADI Messaoud~~, ~~KUBICA Marc~~, ~~JOUVE Rosemonde~~, ~~DUMAS Hubert~~, ~~DUMAS Anne-Claire~~, ~~BAUDUCCO Claude~~, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, ~~SOUSTELLE Marie-Claude~~, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, MAALLOU Azzedine, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
SOUSTELLE Marie-Claude	à	MONTENEZ Karine
GINEYS Mireille	à	BALDIT Laurence
ADJOUADI Messaoud	à	ARCANGIOLI Annie
BAUDUCCO Claude	à	MUNOS Evelyne
DUMAS Hubert	à	DART Didier
EUGENE Pascale	à	MADRIGNAC André
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	PEREZ Joseph
DUMAS Anne-Claire	à	ALBEROLA André
PORTALEZ Marie-Line	à	KORDJANI Anissa
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien
BOUX Ludovic	à	MAALLOU Azzedine

Absente excusée : LAHONDES Amandine

\*\*\*

**Monsieur le Maire** indique que la séance s'organise dans un contexte sanitaire particulier. Le nombre des présents tient compte de ces éléments tout comme les conditions d'installation. Le quorum est atteint.

**Monsieur le Maire** débute la séance par une pensée pour les victimes des attentats : Monsieur Samuel PATY, enseignant, les 3 victimes de la cathédrale de Nice, ceux de Vienne en Autriche ainsi que pour les 50 étudiants assassinés en Afghanistan. Monsieur le Maire était présent, tout comme Joseph PEREZ et Annie ARCANGIOLI, dans les établissements scolaires de la commune, lors des hommages rendus le lundi 2 novembre dernier.

**Monsieur le Maire** adresse, en son nom propre et en celui de l'assemblée délibérante, toutes ses condoléances à Madame MONTENEZ pour le décès de sa grand-mère ainsi qu'à la famille de Monsieur BONNET, Ancien Conseiller Municipal et représentant de l'association Vie Libre, décédé dernièrement. Ensuite il fait part de la situation médicale de Monsieur VIDAL Florian, colistier de « Osons, La Grand'Combe ». Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence.

**Monsieur le Maire** fait un point de la situation sanitaire très préoccupante dans le Gard et dans le bassin alsésien. Les services hospitaliers sont saturés. Il est d'un devoir collectif d'appliquer et de respecter les gestes barrières et ce, en respect des soignants.



**Monsieur le Maire** insiste pour dire que l'essentiel de contenir l'épidémie.

**Monsieur le Maire** revient sur les arrêtés municipaux pris par certains maires pour l'ouverture des commerces de proximité. Il appliquera les directives même s'il comprend la question de l'équité entre grande distribution et petits commerces. L'Etat met à disposition de nouvelles aides.

**Monsieur le Maire** ajoute que les services municipaux restent ouverts avec la mise en place des gestes et mesures barrières et en privilégiant les rendez-vous. Certains postes nécessitent la présence d'agents. La population a besoin de contact. Il faut fonctionner pour les gens mais avec un minimum de risque.

**Monsieur le Maire** fait un point sur la rentrée des classes où tout s'est bien passé. Les protocoles sont appliqués. Les élèves, à partir de 6 ans, portent un masque fourni par les familles. Le nettoyage des locaux a été renforcé.

Les marchés alimentaires sont maintenus ainsi que l'ouverture des 2 kiosques qui proposent du snacking.

**Monsieur le Maire** informe que l'EHPAD est fermé aux interventions extérieures et aux familles. Les soignants et les résidents vont être testés du fait d'un cas relevé. Un point quotidien est fait avec la Directrice.

**Monsieur le Maire** en appelle à la responsabilité de chacun. Il regrette qu'il y ait encore beaucoup trop de mouvement.

**Monsieur le Maire** revient sur les cérémonies commémoratives. Pour Toussaint, la cérémonie n'a pas été maintenue mais les tombes ont été fleuries. Pour le 11 novembre, elle s'organisera en comité restreint.

**Monsieur le Maire** ajoute que l'ensemble des manifestations, jusqu'à nouvel ordre, sont annulées. La diffusion de la lettre municipale est suspendue. Les salles municipales ne sont plus prêtées.

**Monsieur MAALLOU** demande la parole. Il revient sur les différents hommages rendus par les politiques aux victimes des attentats. Il refuse les caricatures quelles qu'elles soient et ne se retrouve plus dans notre pays.

**Monsieur le Maire** pense qu'une chose est de ne pas apprécier les caricatures et une autre chose est de ne pas les accepter.

**Monsieur le Maire** rappelle que l'origine des caricatures vient de la Révolution Française. La France est un pays de droit. Les religions ne sont pas au-dessus des lois.

**Monsieur le Maire** met aux voix le procès-verbal de la séance du 29 septembre dernier.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **I – Décision modification n°1 : budget annexe IRAI**

**Madame BALDIT** revient sur la tenue des débats lors de la session budgétaire au cours de laquelle la situation du budget annexe IRAI a été évoquée. Il s'agissait d'un budget pour la construction d'un bâtiment commercial réalisé par le biais d'un crédit-bail dont l'échéance s'est échue en 2019. La Société IRAI est devenue propriétaire de ce bien.

**Madame BALDIT** indique qu'il convient d'adopter les dernières écritures dites de clôture par la décision modificative suivante :

Compte 6811 : Dotation aux amortissements et aux provisions	+ 61.94 €
Compte 615221: Entretien et réparations des biens et immobilisations	- 61.94 €

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **II – Demande de subvention au GIP au titre des fonds européens FEDER**

**Madame BALDIT** revient sur les fondements de la politique de ville et la définit. Elle cite la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

**Madame BALDIT** indique que des crédits complémentaires, dans le cadre des fonds européens FEDER, peuvent être mobilisés du fait de la non-réalisation du projet de piste



cyclable sur les boulevards. Celle-ci n'a pu être retenue par le maître d'œuvre pour des raisons techniques et des liaisons impossibles.

**Madame BALDIT** propose d'inscrire le projet de « construction/réhabilitation de jeux d'enfants » au théâtre de Verdure. Le CAUE et l'Agence Technique Départementale travaillent sur le projet et son financement.

**Madame BALDIT** propose d'autoriser Monsieur le Maire :

- à déposer une demande de subvention au titre des fonds européens auprès du GIP – Politique de la ville Alès-Cévennes.
- à signer l'ensemble des pièces relatives à ce projet.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'il s'agit d'une opportunité de bénéficier d'un financement supplémentaire. Il souhaite que la ville dispose d'un parc clôturé et qu'il s'agira de la première étape pour l'aménagement des espaces autour du théâtre de verdure.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **III – Demande de subvention auprès d'Alès Agglomération dans le cadre des fonds de concours d'investissement**

**Madame BALDIT** explique qu'Alès Agglomération soutient les collectivités membres dans leurs opérations d'investissement et ce dans le cadre du Fonds de Concours d'Investissement. Avec la crise sanitaire, certaines opérations n'ont pu se réaliser et de ce fait, l'agglomération relance un appel à projets.

**Madame BALDIT** propose donc de déposer une demande de subvention au titre du projet de réfection et d'aménagement de la rue des Ecoles et ce, à hauteur de 37 500 €.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **IV – Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales des personnels communaux**

**Madame BALDIT** propose, comme chaque année, d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales des personnels communaux de la commune, une subvention d'un montant de 11 560 €.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **V – Avis sur la demande de démolition de logements par 3 F Occitanie**

**Monsieur PEREZ** fait part d'une rencontre avec la direction de 3 F Occitanie dont l'objet était de présenter son Plan d'Investissement Volontaire d'Action Logement. Elle prévoit la démolition, entre 2021 et 2025, de 58 logements. Il énumère les adresses suivantes :

- 6 à 8 Rue de la Trouche – 6 logements
- 1, 3, 9 et 11 rue des Cités Carrières – 28 logements
- 1 à 6 rue des Cités Forêt – 22 logements
- 6 rue Ancienne Administration – 2 logements

**Monsieur PEREZ** ajoute que la société 3F Occitanie s'est engagée et a sélectionné une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale pour accompagner chaque locataire dans son projet de relogement. Il propose d'émettre un avis favorable au projet.

**Monsieur le Maire** ajoute que la démolition des logements sur la « Trouche » dès 2021 permettra de réaliser un aménagement routier desservant les différentes voies du quartier.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **VI - Participation aux projets des écoles et subventions aux associations de parents d'élèves**

**Madame MONTENEZ** propose, comme chaque année, de soutenir les établissements



scolaires pour la mise en place de leur projet d'école.

**Madame MONTENEZ** propose de maintenir les décisions de la commission « Education » du 26 novembre 2018, de fixer la participation communale aux projets des écoles à 20 € par élève scolarisé dans l'établissement et 5.05 € par élève pour les associations de parents d'élèves.

**Madame MONTENEZ** propose les attributions suivantes :

Ecole primaire Anatole France	2 820 €
Ecole primaire Victor Hugo	1 700 €
Ecole maternelle Jules Ferry	2 420 €
Ecole maternelle Florian	1 140 €
Ecole Saint-Pierre : 1 000 €	
Association des parents d'élèves école Anatole France	712.05 €
Association des parents d'élèves école Jules Ferry	611.05 €
APEOL Collège Léo Larguier et foyer socio-éducatif du collège Léo Larguier	1 500.00 €
Association des parents d'élèves école Florian	287.85 €
Association des parents d'élèves école Victor Hugo	429.25 €
Association des parents d'élèves collège Villa Bécard	247.45 €

**Monsieur le Maire** adresse ses remerciements aux enseignants qui assurent leurs missions dans des conditions peu évidentes. Toutefois, il se félicite que les enfants soient accueillis en classe. L'expérience du 1<sup>ier</sup> confinement a mis en évidence les difficultés que certaines familles rencontrent.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **VII – Participation de la commune au fonctionnement des écoles privées de premier degré – Ecole St Pierre**

**Madame MONTENEZ** cite deux lois impliquant la participation des communes au fonctionnement des écoles privées de premier degré sous contrat. L'école St Pierre est concernée par ces textes.

**Madame MONTENEZ** propose, malgré le transfert de la compétence « Education », de reconduire la participation de la commune à hauteur de 34 155 €.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **VIII – Avis sur le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme**

**Monsieur PEREZ** revient sur les termes de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « ALUR », du 24 mars 2014. Elle prévoit le transfert aux Communautés de Communes ou d'Agglomération de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou tout autre document d'urbanisme et ce dès le premier jour de l'année suivante le renouvellement général des conseils municipaux ou communautaires soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il peut être dérogé à ce transfert si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'intercommunalité s'y opposent par décision de l'assemblée délibérante.

**Monsieur PEREZ** indique qu'Alès Agglomération est déjà compétente pour l'instruction des demandes préalables de travaux ainsi que des permis de construction.

**Monsieur PEREZ** propose, compte tenu de l'importance de la maîtrise des sols, d'émettre un avis défavorable au transfert de la compétence PLU et documents d'urbanisme.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'il s'agit d'une garantie pour les Maires de rester « maîtres » des sols de leur commune.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**



**IX – Autorisation de lancer un marché à bons de commande pour la désignation d'un maître-d'œuvre**

**Monsieur PEREZ** propose de lancer une consultation, en procédure adaptée - marchés par bons de commande, en vue de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre.

**Monsieur PEREZ** ajoute que les procédures sont de plus en plus complexes et entraînent, de fait, des risques de contentieux. C'est pourquoi, la collectivité souhaite se faire accompagner dans la réalisation de ses futurs projets et ainsi obtenir une sécurité administrative, juridique et financière.

Le maître d'œuvre aura pour mission de rédiger les études et leur financement, la mise en concurrence et les attributions des marchés, le suivi et la réception des travaux.

**Monsieur PEREZ** propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre
- Signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**X – Programme d'électrification : 2<sup>ème</sup> tranche de la mise en discrétion des réseaux du chemin de la Haute Levade – demande de subvention au SMEG**

**Monsieur PEREZ** revient sur la décision du 20 janvier 2020 de transférer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

**Monsieur PEREZ** ajoute que lors de la séance du 21 juillet, l'assemblée a validé à l'unanimité le lancement du programme d'électrification et de mise en discrétion des réseaux sur le chemin de la Haute Levade. La première tranche a été réalisée pour un montant total de travaux de 202 030.00 € TTC.

**Monsieur PEREZ** propose de poursuivre ce programme d'investissement et de lancer la deuxième tranche des travaux.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 215 809 € TTC. Ils se décomposent de la manière suivante :

Ces travaux comprennent :

Dissimulation des réseaux	163 955.00 € TTC
Dissimulation des réseaux de télécommunication	23 550.00 € TTC
La création d'un réseau LED coordonné	28 304.00 € TTC

La participation prévisionnelle de la commune s'élève à 99 670.00 € TTC hors frais d'étude.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**XI – Vente d'une parcelle (sol) à Monsieur FON**

**Monsieur JOUVERT** indique que par courrier du 19 septembre dernier, Monsieur FON a fait connaître son intention d'acquérir la parcelle AN 285 sur laquelle est construit son garage.

**Monsieur JOUVERT** explique que la commune est propriétaire de plusieurs surfaces au sol sur lesquelles ont été réalisés des garages. Il s'agit de patrimoine récupéré des anciens HBCM. Les personnes sont propriétaires des murs et la commune, du sol. Ces situations engendrent des difficultés notamment dans le cadre des successions.

**Monsieur JOUVERT** propose de consentir la vente de cette parcelle (sol uniquement) conformément à l'évaluation de France Domaines. Les frais d'actes et subséquents seront à la charge de l'acquéreur. Ce principe est érigé en doctrine.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**



## **XII – Vente de deux parcelles de terrains à Monsieur LOPEZ, Gérant du parc DINOPIEDIA**

Monsieur JOUVERT fait part de l'intention de Monsieur LOPEZ, gérant du parc DINOPIEDIA, de modifier l'accès à son établissement et son projet d'agrandissement dans le but de créer des parkings avec navettes.

A cet effet, il s'est porté acquéreur des parcelles cadastrées AD 61 d'une superficie de 17 m<sup>2</sup> et AD 60 d'une superficie de 1 140 m<sup>2</sup>. Ces terrains ont fait l'objet d'une évaluation des services de France Domaines.

Monsieur JOUVERT propose de consentir la vente de ces deux parcelles conformément à l'évaluation des services de France Domaines. Les frais d'actes et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

## **XIII – Création d'un poste de médiateur dans le cadre du dispositif « adulte-relais »**

Monsieur MIGLIORE explique que les services de l'Etat, par le biais de son pôle « Politique de la Ville », ouvrent la possibilité aux collectivités de s'inscrire dans le dispositif « Adulte-relais » et d'obtenir des financements pour la création d'un poste de médiateur à hauteur de 19 875 € par an.

Monsieur MIGLIORE explique que des besoins ont été identifiés et ont fait l'objet de discussions dans le cadre du CLSPD. Au regard de ces éléments, la commune peut prétendre à un poste. Pour ce faire, un projet de médiation et une fiche de missions seront soumis à validation des services de l'Etat et donneront lieu à la signature d'une convention de médiation.

Monsieur MIGLIORE donne les critères permettant l'accès à un poste d'adulte-relais. La personne recrutée doit être en recherche d'emploi, avoir plus de 30 ans et vivre dans un quartier prioritaire de la ville. Le contrat est d'une durée de 3 ans renouvelable une fois.

Monsieur MIGLIORE propose de procéder au recrutement d'un agent de médiation dans le cadre des postes d'adulte-relais.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

## **XIV – Mise à jour du tableau des effectifs avec création et suppressions de postes**

Monsieur le Maire explique que chaque année, le centre de gestion établit des propositions d'avancement de grade pour les agents des collectivités affiliées. Ces propositions tiennent compte des possibilités des évolutions statutaires et de l'ancienneté des agents et doivent être validées par la Commission Administrative Paritaire de cet organisme.

Monsieur le Maire ajoute que la situation des agents a été examinée. Les tableaux d'avancement en faveur des ceux pouvant prétendre à une évolution de carrière ont été soumis à l'avis de la commission administrative paritaire.

Monsieur le Maire indique que ces décisions entraînent la mise à jour du tableau des effectifs avec la création et la suppression de postes correspondant aux mouvements liées à ces propositions et aux départs en retraite des agents au cours de l'année.

Ce tableau est annexé au budget primitif.

Monsieur le Maire énonce les modifications à prendre en compte au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Monsieur le Maire propose de pérenniser l'emploi de 3 auxiliaires intervenant pour le compte de la commune sur des temps de travail non complet et correspondant à leur fiche de poste actuelle par la création de 3 postes statutaires.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**



**XV – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019**  
Monsieur PEREZ reprend les éléments essentiels du rapport transmis à tous les membres de l'assemblée :

- Présentation du réseau le nombre d'abonnés
- Bilan des prélèvements
- La tarification
- Les indicateurs de performance
- Le budget et le financement des investissements.

S'agissant d'un donné acte, cette question n'appelle pas au vote.

**XVI - Questions diverses**

Madame ARCANGIOLI présente une exposition sur le thème de la lutte des violences faites aux femmes. Comme tenu du contexte sanitaire, elle sera exposée à l'extérieur et affichée sur les grilles du collège Léo Larguier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire de La Grand'Combe  
Vice-Président d'Als Agglomération  
Vice-Président du Département



Patrick MALAVIEILLE